

# D.E.P.A. en musique – Composition pour l'écran et la scène

FACULTÉ DE MUSIQUE

## Sommaire et particularités






NUMÉRO 3-610-1-2

CYCLE Cycles supérieurs

TITRE D.E.P.A. en musique –  
OFFICIEL Composition pour l'écran et  
la scène

TYPE Diplôme d'études  
professionnelles  
approfondies

CRÉDITS 30 crédits

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Cours de jour
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages obligatoires
-  Temps plein

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Véronique Lefebvre, TGDE 514 343-6111 poste 5897  
veronique.lefebvre.1@umontreal.ca

Pierre Michaud 514 343-2048  
p.michaud@umontreal.ca

## Présentation

**La structure de programme comprend des séminaires axés sur la collaboration avec différents acteurs du milieu artistique, dont un séminaire sur la poésie de l'audiovisuel.**

Par ce programme, la Faculté de musique renforce ses liens, notamment avec le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de l'Université de Montréal, le Département de cinéma de l'Université Concordia et l'École de danse contemporaine de Montréal.

## Objectifs

Ce programme court a pour objectif de donner aux étudiants les moyens techniques et esthétiques nécessaires au développement d'une carrière de compositeur qui se destine à écrire pour l'écran (film, arts médiatiques, télévision, multimédia, etc.) ou la scène (théâtre, danse) et qui saura à la fois se conformer aux besoins de la production et engendrer une oeuvre originale.

## Forces

- L'apport de la diversité de la formation des étudiants du programme et de la collaboration avec le Département de cinéma.
- Un grand réseau interfacultaire et professionnel.

## Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

### 1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Composition pour l'écran et la scène), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1<sup>er</sup> cycle ou de 2<sup>e</sup> cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français;
- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes;

### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio d'œuvres: le portfolio doit être constitué de deux à cinq œuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique.

### 2. Régime d'études

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

### 3. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou de 24 mois à demi-temps.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2020:** Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 1<sup>er</sup> mai 2020
- **Automne 2021:** Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> février 2021

### Hiver

- **Hiver 2021:** Du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 1<sup>er</sup> novembre 2020

## Structure du programme (3-610-1-2)

Version 00 (A13)

Le D.E.P.A. comporte 30 crédits.

Les cours de 1er cycle suivants seront recommandés mais pas obligatoires.

CIN 1101 Mouvements de l'histoire du cinéma (3 crédits)

CIN 1102 Langage et matières de l'expression (3 crédits)

CIN 1103 Courants du cinéma contemporain (3 crédits)

CIN 1105 Cinéma d'animation et images composites (3 crédits)

CIN 2108 Cinéma expérimental et art vidéo (3 crédits)

CIN 2110 Le cinéma et les autres arts (3 crédits)

Les cours de 1er cycle suivants ou l'équivalent seront préalables au DEPA :

MUS 1127 Création maquettes audio/MIDI (3 crédits)

MUS 1128 Édition mus. assistée ordinateur (3 crédits)

MUL 2109 Musiques et images en mouvement (3 crédits)

MUL 2119 Histoire de la musique de film (3 crédits)

MUS 2325 Prise de son créative (3 crédits)

CIN 2000 Pratique et esthétique du son (3 crédits)

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

## SEGMENT 70

Les crédits du D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

### Bloc 70A Tutorat en composition et poétique audio-visuel

Obligatoire - 9 crédits.

Les séminaires (MCT) de ce bloc obligatoire seront réservés aux étudiants du DEPA mais les places restantes pourraient être attribuées aux étudiants du doctorat en composition.

COURS	TITRE	CR.H.
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
MCT 7200	Composer pour l'écran	3.0
MCT 7210	Composer pour la scène	3.0

### Bloc 70B Séminaires théoriques

Option - 3 crédits.

Un cours de trois crédits sera choisi parmi les séminaires aux cycles supérieurs offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

### Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

Ces projets de composition pourraient être terminés dans le courant de la 3e session (session d'été).

COURS	TITRE	CR.H.
MCT 7221	Recherche et composition 1	9.0
MCT 7222	Recherche et composition 2	9.0

## Aperçu des expertises de recherche

### Groupe de recherche

L'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM), comprend plusieurs laboratoires de recherche : <http://oicrm.org/>

En savoir plus : <http://www.musique.umontreal.ca/recherche/recherche.html>

## Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations : [http://www.musique.umontreal.ca/a\\_propos/corps\\_enseignant.html](http://www.musique.umontreal.ca/a_propos/corps_enseignant.html)

## Répertoire des thèses et mémoires

Découvrez Papyrus, le dépôt institutionnel de l'Université de Montréal Vous trouverez ici des travaux de recherche de nos professeurs et chercheurs ainsi que des thèses et mémoires de nos étudiants. : <http://papyrus.bib.umontreal.ca/>

## Actualités sur la recherche

Consultez les dernières actualités sur la recherche à l'UdeM : <http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/index.php>